



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

rénovation urbaine

Question orale n° 1023

## Texte de la question

M. François Asensi interroge Mme la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville sur l'exclusion du grand ensemble de Tremblay-en-France du programme de rénovation urbaine et du zonage de la politique de la ville. Ce quartier connaît depuis plusieurs années une paupérisation grandissante et un recul de la mixité sociale. Dans le centre-ville de Tremblay-en-France, les 3 000 logements d'un seul tenant et les 27 tours implantés par l'État dans les années 1960 constituent la plus grande cité de Seine-Saint-Denis. Déterminée à briser cette spirale de paupérisation, la municipalité a engagé, sur ses fonds propres, un important effort de requalification de l'espace urbain et d'implantation d'équipements et de services publics, à hauteur de la moitié de ses investissements. Pour autant, l'amélioration des conditions de vie des habitants ne peut se faire sans un soutien massif de l'État dans le cadre de la politique de la ville, ce que la municipalité réclame depuis de nombreuses années. Les récents événements survenus dans le grand ensemble de Tremblay-en-France ont révélé une urgence sociale que les pouvoirs publics ont refusé de considérer à sa juste mesure. Malgré sa qualité et sa pertinence, le dossier ANRU de Tremblay-en-France a été repoussé et la ville n'a bénéficié que de manière résiduelle des autres dispositifs de la politique de la ville. Il lui demande si le Gouvernement s'engage à intégrer le quartier du Grand ensemble au programme de rénovation urbaine, indépendamment de l'arbitrage sur la deuxième phase du PNRU. Dans le court terme, il souhaite connaître les actions financièrement significatives que l'État entend mettre en oeuvre dans ce quartier afin de garantir l'égalité républicaine entre les territoires.

## Données clés

**Auteur :** [M. François Asensi](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (11<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1023

**Rubrique :** Urbanisme

**Ministère interrogé :** Politique de la ville

**Ministère attributaire :** Politique de la ville

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 mai 2010, page 4819

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 4 mai 2010

**Question retirée le :** 25 mai 2010 (Retrait à l'initiative de l'auteur)